

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Aquabase 120

Numéro du produit : 307431

---

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

---

**Nom du produit**

Aquabase 120

**Synonymes**

Adhésif à base d'eau

**Famille chimique**

Adhésif

**Utilisation du produit**

Adhésif de contact pour toiture monocouche en oléfine thermoplastique (TPO)/EPDM

**Restrictions d'utilisation**

Aucune

**Informations du fabricant**

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013 USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (Chemtrec)

---

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

---

**Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.**

Sensibilisation de la peau - Catégorie 1

**Éléments d'étiquette SGH**

**Symbole(s)**



**Mot signal**

Avertissement

**Mise(s) en garde**

**Prévention**

Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les gouttelettes provenant des pulvérisations.

Porter des gants de protection.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail.

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Aquabase 120

Numéro du produit : 307431

### Réaction

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : demander un avis médical.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Entreposage

Non prescrit.

### Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Cette classification est conforme à la norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) et aux dispositions du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU (SGH).

Voir la Section 11 pour plus d'informations toxicologiques.

---

### Section 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
102-71-6	Triéthanolamine	0,1-1

---

### Section 4 – PREMIERS SOINS

---

#### Inhalation

Amener la personne à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si des symptômes se développent et persistent, consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement la peau à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Si des symptômes se développent et persistent, consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne PAS provoquer de vomissement à moins d'en être instruit par le personnel médical. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

#### Symptômes

Voir Section 11

---

### Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

#### Moyens d'extinction

Recourir à des méthodes d'extinction adaptées aux circonstances et à l'environnement locaux.

#### Risques exceptionnels d'incendie ou d'explosion :

Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûle pas. En cas d'évaporation à sec, le résidu solide peut présenter un léger risque d'incendie.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** maintenir le personnel non requis à l'écart. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

---

### Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

---

**Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé dans la Section 8. Isoler la zone de danger et refuser toute entrée au personnel non requis et non protégé.**

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Maintenir le personnel non requis à l'écart. Assurer une ventilation adéquate. Porter l'équipement et les vêtements de protection personnelle appropriés durant le nettoyage. Éliminer les éléments contaminés conformément à la Section 13.

#### Précautions environnementales

Éviter toute autre fuite ou tout déversement si cela ne présente pas de danger. Empêcher le produit de contaminer le système des eaux souterraines. Empêcher le produit d'infiltrer les égouts ou les cours d'eau.

---

### Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

---

#### Précautions pour une manipulation sécurisée

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

#### Conditions d'entreposage sécurisé

Ne pas congeler.

#### Incompatibilités chimiques

Acides, basiques, agents oxydants puissants.

Pour obtenir des informations concernant la durée de conservation du produit, se référer aux étiquettes des contenants ou à la fiche technique.

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Aquabase 120

Numéro du produit : 307431

### Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs doivent évaluer tous les lieux de travail afin de déterminer et de sélectionner les besoins en contrôles d'exposition et en équipements de protection pour toutes les tâches effectuées.

<b>Triéthanolamine</b>	102-71-6
VLE ACGIH :	5 mg/m <sup>3</sup> MPT
PEL de l'OSHA (É.-U.) :	Aucune.
AIHA WEEL	Aucune.

#### Mesures d'ingénierie

Le travail doit être effectué dans un endroit bien aéré (ex., ventilation suffisante pour maintenir une concentration inférieure de moitié à la PEL et aux autres normes pertinentes). Une ventilation aspirante locale est recommandée lorsque la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination atmosphérique.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection munies d'écrans latéraux de protection. En cas de risques d'éclaboussures ou de pulvérisations, porter un masque de protection intégral.

#### Protection de la peau

Porter des gants imperméables et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de protection adaptés.

#### Protection respiratoire

Utiliser un respirateur homologué NIOSH en cas de risque de dépassement des limites d'expositions. Suivre les règlements OSHA qui s'appliquent aux appareils respiratoires (29 CFR 1910.134).

### Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Liquide	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Ammoniaque	<b>Couleur</b>	Rose
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.	<b>pH</b>	8,25
<b>Point de fusion</b>	0 °C (32 °F) (point de congélation)	<b>Point d'ébullition</b>	56 - 139 °C (133-283 °F)
<b>Point de congélation</b>	Non disponible.	<b>Taux d'évaporation</b>	Identique à celui de l'eau.
<b>Point d'ébullition</b>	100 °C (212 °F)	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Auto-inflammation</b>	Non déterminé.	<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Aquabase 120

Numéro du produit : 307431

			(> 212 °F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible.	<b>Décomposition</b>	Non disponible.
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible.	<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Plus lourd que l'air.	<b>Densité (eau = 1)</b>	1,06
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble	<b>Coefficient de partition n-octanol/eau</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.	<b>COV</b>	0,0 g/L

### Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

---

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

#### Réactivité

Non disponible

#### Stabilité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

#### Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

#### Conditions à éviter

Ne pas congeler.

#### Incompatibilités chimiques

Un contact avec des matières réactives (tels que l'oléum) peut provoquer des réactions exothermiques.

#### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

---

## Section 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Informations sur les voies principales d'exposition

#### Inhalation

L'inhalation des vapeurs et des brouillards du produit peut être irritante pour l'appareil respiratoire.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation ou une réaction allergique de sensibilisation.

#### Contact avec les yeux

Ce produit peut causer une légère irritation des yeux.

#### Ingestion

Ingestion du produit peu probable. Une ingestion du produit pourrait toutefois causer une irritation gastro-intestinale et des désagréments.

### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Triéthanolamine

Rat, oral, DL50 : 8,0 g/kg

Lapin, cutané, DL50 : > 20 000 mg/kg

### Effets immédiats

Irritant, allergène

### Cancérogénicité des composants

Triéthanolamine	
CIRC :	non
OSHA	non
NTP	non

---

## Section 12 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

---

### Informations environnementales

Non disponible.

---

### Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

Les informations données concernent uniquement les produits inutilisés.

**Méthode d'élimination recommandée :**

L'élimination conforme des déchets tient de la responsabilité du propriétaire ou du producteur de ces déchets. Les réglementations fédérales, étatiques ou locales en vigueur doivent être respectées au cours du traitement, de l'entreposage ou de l'élimination des déchets contenant ce produit.

**Numéro de déchet dangereux :**

Ne constitue pas un déchet dangereux inscrit au registre du RCRA.

---

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Les informations relatives au transport indiquées dans cette section s'appliquent uniquement au matériau ou à la formule concerné et n'est pas spécifique à un conditionnement ou une configuration.

**Ministère des Transports terrestres des États-Unis (DOT/49 CFR)**

Appellation réglementaire : non réglementé.

Classe de risque : néant.

Numéro d'identification : néant.

Groupe d'emballage : néant.

**Transport aérien international (OACI/IATA)**

Appellation réglementaire : non réglementé.

Classe de risque : néant.

Numéro d'identification : néant.

Groupe d'emballage : néant.

**Transport maritime (OMI/IMDG)**

Appellation réglementaire : non réglementé.

Classe de risque : néant.

Numéro d'identification : néant.

Groupe d'emballage : néant.

---

### Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

#### Règlements fédéraux des États-Unis

##### **Inventaire 8 (b) du Toxic Substances Control Act (TSCA)**

Tous les composants sont listés dans l'inventaire du TSCA ou en sont dispensés.

##### **Notification d'exportation du TSCA 12 (b) :**

Néant au-delà de la quantité de minimis déclarable.

Section 302 EHS du CERCLA/SARA : néant au-delà de la quantité de minimis déclarable.

Section 311/312 du CERCLA/SARA : risque immédiat pour la santé.

Section 313 du CERCLA/SARA : néant au-delà de la quantité de minimis déclarable.

##### **Proposition 65 de Californie :**

Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène. Ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

#### Informations réglementaires applicables au Canada

Statut de la LCPE LIS/LES :

Un ou plusieurs composants ne sont pas listés et ne sont pas dispensés d'inscription sur la liste intérieure des substances ou la liste extérieure des substances.

---

### Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

---

#### Sommaire des changements

Date de révision : 1 juin 2018

Note de révision : Mise à jour générale

#### Sigle / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CAN - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP - Classification, Labelling, and Packaging; CHN - Chine; RPC - Règlements sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT - Ministère des Transports des États-Unis; DSD - Dangerous Substance Directive; LIS - Liste intérieure des substances; CEE - Communauté économique européenne; EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA - Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN - Japon; KOW - Coefficient de partage octanol/eau; KOR - Corée du Sud; LIE - Limite



## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Aquabase 120

Numéro du produit : 307431

inférieure d'explosivité; LLV - Level Limit Value; LOLI - List Of Lists™ - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL - Nouvelle-Zélande; OSHA - Occupational Safety and Health Administration; PHL - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH - Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; LECT - Limite d'exposition de courte durée; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis.

### Autres informations

#### Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans ce document reposent sur des données et des informations à notre disposition et reflètent notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement élaboré avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des informations et données fournies, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Ces informations sont fournies à la condition que leur destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.